

AVIS

Commodo et Incommodo

Demande

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés telle qu'elle a été modifiée dans la suite, la demande d'autorisation suivante a été présentée à Madame la Ministre de l'Environnement respectivement à Monsieur le Ministre du Travail :

N° Dossier	Exploitant	Objet	Lieu
COM/2022/11/07 1A/2022/0011/168	SA CREOS LUXEMBOURG	déviations de la conduite de gaz DN 150 PN67,5	située à proximité de la gare de Bascharage-Sanem

Bascharage, le 18/11/22

Le bourgmestre,



Michel Wolter



Le secrétaire communal,



Jean-Marie Pandolfi